

## CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la  
séance du 2 mai 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 79

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'approuver le règlement municipal annexé ;
2. d'approuver une augmentation de CHF 43'870.00 du compte N° 17300.3653.01 "Subventions aux sociétés locales" et de le porter à CHF 240'000.00 dès le 1er janvier 2012 ;
3. de renommer le compte 17300.3653.04 "Subventions sportives extraordinaires" et de le doter dès le 1er janvier 2012 de CHF 20'000.00, soit une augmentation de CHF 12'000.00 ;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 1-2005 de la Commission des finances ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 14-2008 de la Commission de gestion.

Résultat de la votation : **Unanimité**

---

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron